



## PIECES A FOURNIR ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Chers parents,

Les préinscriptions scolaires pour l'année 2025/2026 ont lieu du 15/02 au 15/03/2025 au sein de notre commune, il convient de :

- Télécharger le document d'inscription disponible sur le site de la ville (Mon quotidien  Enfance  Ecole 3-11 ans), et de le retourner dûment complété à l'adresse : [guichet.unique@mairie-esbly.fr](mailto:guichet.unique@mairie-esbly.fr) et par courrier

Ou bien de

- Vous rendre à l'accueil de la Mairie afin de récupérer le dossier et par la suite nous le remettre complété muni des pièces justificatives.

**Sont concernés :**

- **Les esblygeois :**
    - ✓ Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019 (passage en cours préparatoire -CP)
    - ✓ Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022 (première année de maternelle)
  - **Les nouveaux esblygeois :** tous les enfants d'âge maternel et élémentaire
- 

Liste des documents à nous fournir :

- Le formulaire de demande d'inscription scolaire, rempli par les deux parents
- La copie recto-verso de la pièce d'identité des deux parents
- Une copie complète du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Une copie de la page de vaccination du carnet de santé
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : facture d'électricité, gaz, téléphone, eau, quittance de loyer ou bail (bailleur social ou agence), compromis de vente
- Une attestation d'hébergement signée, accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant
- Une autorisation écrite datée et signée du parent qui n'a pas rempli le formulaire, stipulant son accord pour l'inscription scolaire sur la commune (en cas de vie maritale, séparation, divorce quand l'autorité parentale est conjointe)
- Une copie du jugement de séparation ou de divorce pour les familles concernées
- En cas de garde alternée : un planning annuel si vous souhaitez une facturation séparée
- Une attestation d'assurance scolaire et périscolaire
- L'attestation de paiement CAF (avec le nom et le numéro d'allocataire)
- Les avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- Autorisation parentale de publication et de photographies